

POLLIONNAY

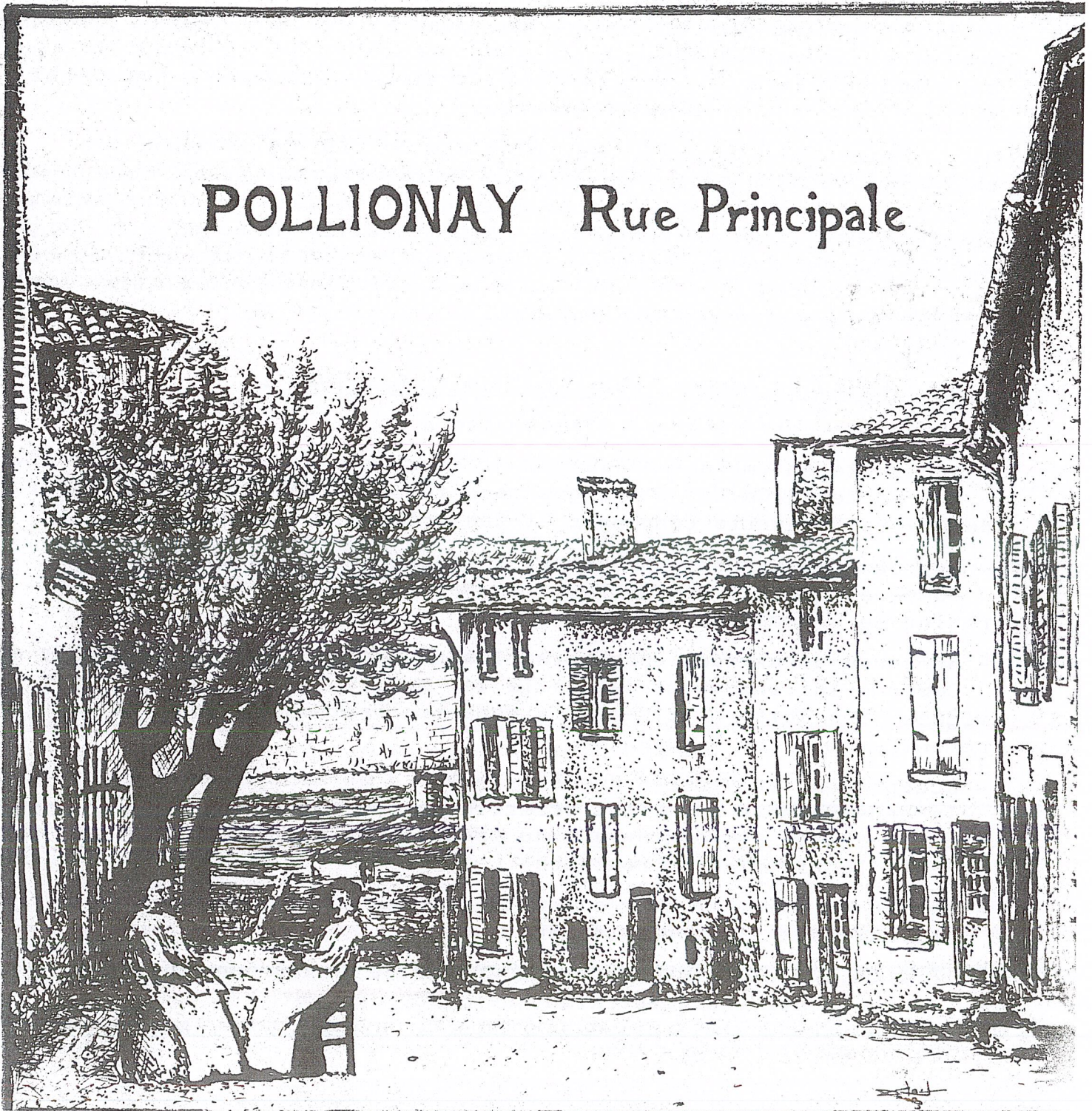
BULLETIN d'informations

municipales et communales

N.5

JUILLET 1984

POLLIONNAY Rue Principale



Conseils municipaux

Compte rendu du conseil municipal du 20 avril 1984 :

au cours de cette séance, l'Assemblée a

- donné son accord pour l'adhésion de la Commune de FRANCHEVILLE au Syndicat Intercommunal des Personnes âgées,
- décidé de créer pour l'année 1985, une taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères (cette taxe serait perçue par recouvrement direct auprès des contribuables),
- approuvé après modifications la Convention à intervenir entre la Commune et la section Animation Bibliothèque de l'A.S.C.P, chargée de gérer la bibliothèque. Trois membres du Conseil Municipal sont désignés comme représentants : Mme CHAVAND, MM MARIGNIER et BLIEM,
- décide de demander une étude plus précise avec un croquis d'aménagement en ce qui concerne la construction d'un flot directionnel au carrefour CD 70 et VC 1 de GREZIEU, suite à la subvention qui peut être allouée par le Conseil Général.

M. le Maire fait part à l'Assemblée que le SYDER va prendre en charge la construction d'un nouveau transformateur au village (celui qui existe actuellement vers la mairie est vétuste et d'une puissance insuffisante). L'implantation de ce petit bâtiment se fera le long du mur de la place des platanes. Le nouveau transformateur aura au départ une puissance de 400 KVA mais cette puissance pourra être portée à 1000 KVA dans les années futures.

Compte rendu du conseil municipal du 25 mai 1984 :

au cours de cette séance, l'Assemblée a

- sollicité un emprunt d'équipement courant d'un montant de 180 000 F auprès de la Caisse d'Epargne pour financer des travaux de réfection de divers bâtiments communaux et des travaux d'assainissement,
- approuvé un avenant concernant l'assurance multirisques de la Commune, avenant régularisant le jeu de l'indice avec l'incorporation de l'immeuble Rivoire,
- approuvé un avenant concernant les nouvelles responsabilités de la Commune lui incombant depuis le 1er avril 1984, suite à l'entrée en vigueur des lois relatives à la décentralisation et plus particulièrement en matière d'urbanisme,
- accepté une subvention du département d'un montant de 6 280 F pour la construction d'un flot directionnel au carrefour du CD 70 et de la VC 1 (cette somme provient du produit des amendes de police relatives à la circulation routière),
- décidé la prise en charge par la Commune de la procédure de la poursuite de l'élaboration du P. O. S.

M. DUCLOS, Adjoint, présente à l'Assemblée le nouveau projet de P. O. S. et son règlement avant de passer au vote. M. le Maire remercie l'ancien et le nouveau groupe de travail pour la tâche importante accomplie depuis 1978.

11

M. DUCLOS ayant pouvoir pour voter au nom de M. JANIN-THIVOS Daniel (conseiller municipal excusé) le vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

-	11	bulletins		OUI
-	2	"		NON
-	2	"		BLANCS

* * *

Compte rendu du conseil municipal du 29 juin 1984

au cours de cette séance, l'assemblée à

- décidé la restauration des escaliers de l'église en sollicitant une subvention du département.

Une maquette concernant cette refection des escaliers est exposée en mairie où toute personne peut l'examiner aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat.

- donné son accord pour la poursuite des études de programmation pour l'équipement polyvalent du bourg.

Une première tranche de travaux pourrait être envisagée l'an prochain.

- confirmé la mission confiée pour ces réalisations, au Cabinet LAMBERT et à M. CURTELIN, architectes.

-- donné son accord pour la réalisation d'une 5e tranche de travaux d'assainissement.

Cette tranche débutera de la station d'épuration et suivra le V.C.9 jusqu'au hameau de la Cozonière, en desservant une partie du secteur des Martines.

Le coût du projet s'élève à 700.000 F. H.T. Une subvention d'un montant de 280.000 F. ainsi qu'un prêt d'un montant de 110.250 F. sont accordés par le Département. Le reste sera financé par voie d'emprunt auprès d'une caisse de Crédit Agricole.

- approuvé un avenant concernant les indemnités journalières des sapeurs pompiers.

- décidé la restauration des combles de la maison Jourdan pour agrandir le logement de fonction du nouveau garde champêtre qui doit aménager début juillet; la famille Ravel ayant déménagé.

Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général, le montant des travaux s'élevant à 100.000 F. environ.

Pour information : la démolition du transformateur du bourg, face à la mairie est financièrement prise en charge par le S.I.D.E.R. pour un montant de 6202 F. montant H.T. du devis de démolition.

Nous pouvons distinguer deux phases distinctes :

- 1°) Le P. O. S. mis à l'enquête publique en 1982
- 2°) Le projet P. O. S. 1984.

Nous allons essayer de vous présenter une synthèse la plus compréhensible possible de ces deux phases.

Le projet mis à l'enquête publique en 1982 avait été prescrit le 26 janvier 1978 et publié le 17 septembre 1982

* Données de départ de l'étude :

1975 : 866 habitants. Croissance 1962-1968 : 4,1 %
" 1968-1975 : 3,6 %

- Nombreux problèmes d'équipement concernant la voirie et l'assainissement,
- Peu d'activités artisanales, industrielles, commerciales. Forte dépendance économique des actifs hors commune (58 %). Commune de tradition rurale récemment concernée par la construction pavillonnaire résidentielle,
- Topographie très souvent pentue et économie villageoise.

* Objectifs du plan :

- Régulariser la croissance démographique et même en réduire le taux (directives du S.D.A.U. de Vaugneray-Mornant),
- Organiser l'urbanisation du territoire à partir des noyaux traditionnels, bourg et hameaux, en évitant le mitage ainsi que la seule construction pavillonnaire isolée,
- Intégrer les secteurs urbanisables à un schéma cohérent d'équipements,
- Fixer, zone par zone, des règles strictes pour l'urbanisation future afin de conserver les caractéristiques et la qualité du site,
- Préserver l'économie agricole en définissant très nettement les espaces qui lui seront réservés afin que les agriculteurs puissent être assurés de la pérennité de leur gestion économique mais aussi sauvegarder l'aspect général de la zone réservée à l'agriculture (N.C.),
- Favoriser les activités commerciales, artisanales, industrielles qui peuvent avec l'agriculture contribuer à maintenir les emplois sur la Commune et à en créer de nouveaux,
- Enfin, préserver les sites naturels de qualité et en particulier les secteurs boisés.

En conséquence, le P. O. S. 1982 proposait :

- 1°) une restructuration d'ensemble des zones urbanisables : croissance 3 % l'an, population doublée en 25 ans, quatre secteurs prioritaires (Le Bourg, Valency, Larny, Mercrui), 88 hectares constructibles sous conditions (voir zones U, N.A., N.B.)

- 2°) une protection stricte de l'espace agricole, des zones boisées et des sites naturels de qualité,
- 3°) une politique dominante de zone N.A. (68 %),
- 4°) peu de zones N.B. (20 %),
- 5°) peu de mesures incitatives pour les activités autres qu'agricole

Le projet du P. O. S. ayant été approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité moins une abstention, l'enquête publique prescrite par Arrêté Préfectoral du 23.09.1982 s'est déroulée du 11 octobre au 10 novembre 1982 : le Commissaire enquêteur ayant siégé en Mairie le 8, 9 et 10 novembre 1982 pour recevoir les déclarations du public.

Evidemment, cette enquête a donné lieu à des déclarations de trois sortes :

- a) déclarations d'ordre général,
- b) déclarations relatives au règlement,
- c) déclarations particulières.

Elles ont toutes été examinées par le Commissaire enquêteur qui, dans un rapport, a donné son avis sur chacune d'entre elles. A la suite des élections de mars 1983, un nouveau groupe de travail élu a été constitué pour examiner à son tour toutes ces dites déclarations et présenter son rapport au Conseil Municipal.

L'examen approfondi des déclarations et du rapport du Commissaire enquêteur a amené le groupe de travail à présenter au Conseil Municipal un nouveau projet du plan d'occupation des sols, tant pour le zonage que pour le règlement, projet qui a été approuvé à la majorité par le Conseil Municipal lors de sa séance publique du 25 mai 1984.

Mais le projet P.O.S. 1984 étant sensiblement différent du plan présenté à l'enquête publique de 1982, l'économie générale du plan s'en trouve modifiée et une nouvelle enquête publique devra avoir lieu (nous l'espérons, dans les meilleurs délais).

QUEL EST DONC CE PROJET DE PLAN 1984 QUI CHANGE L'ECONOMIE GENERALE DU PLAN 1982 ?

Le projet P.O.S. 1984 apporte une modulation très sensible du projet 1982 par :

- un nouveau zonage,
- des modifications du règlement,
- des nouvelles capacités,
- une nouvelle économie,

qui amènent à un recadrage du P.O.S., c'est-à-dire reprendre, compléter, modifier (pour une certaine part) les objectifs du plan 1982, tout cela en fonction des résultats de l'enquête publique.

En conséquence le projet P.O.S. 1984 comprend :

- 1°) Un assouplissement de la gestion des zones urbanisables (l'objectif de croissance : doublement en 25 ans, est maintenu) dans le cadre d'un projet moins directif sur les quartiers et les hameaux et donnant plus de liberté aux initiatives particulières,

- II
- 2°) Une reconduction de la protection des zones N.C. et N.C.A.,
 - 3°) Une reconduction de la protection des zones N.D. et des sites naturels pour préserver le caractère rural de la commune tout en prenant en compte les observations justifiées sur la gestion de ces zones,
 - 4°) Une réflexion nouvelle sur les zones N.A.: pour plus de souplesse déblocage en 1 N.A. ou 2 N.A. ou 3 N.A. (54 % de la capacité du P.O.S. 1984),
 - 5°) Une augmentation des zones N.B. (30 % de la capacité du P.O.S. 84)
 - 6°) Des réajustements dans les règlements favorisant le maintien et l'extension des activités existantes en zones U.B. et N.B. : seuils maximum relevés, conditions restrictives allégées, créations autorisées,
 - 7°) Une zone d'accueil N.A.I. pour les éventuels candidats à une implantation d'activité à Pollionnay,
 - 8°) Une zone N.A.T. sur la route de la Croix du Ban pour l'accueil éventuel d'une activité camping-caravaning et les équipements liés à ces activités,
 - 9°) Une réduction relative de la densité partielle des zones d'urbanisation futures (N.A.) au contact des secteurs déjà occupés par un habitat pavillonnaire résidentiel peu dense,
 - 10°) Et aussi une nouvelle réflexion sur le Bourg intégrant :

- l'acquisition récente des terrains très bien placés au Centre du Bourg,
- l'opération dite : rénovation centre Bourg (études en cours),
- la demande d'équipements collectifs confirmée par l'enquête publique (étude en cours),
- l'opportunité d'une zone d'extension du Bourg N.A. au contact de la Mairie.

En résumé, on constate :

- 1°) un assouplissement des conditions d'accès au droit à bâtir, une répartition des secteurs constructibles beaucoup plus complète que dans le projet 1982 :

<u>Projet 1984</u>		<u>Projet 1982</u>	
43 secteurs constructibles contre		29	
118 hectares	"		88
20 zones N.B.	"		12

Cet assouplissement devrait profiter en premier lieu aux enfants du pays souhaitant s'établir à Pollionnay (résidence, activité) mais, en contrepartie, demandera une gestion rigoureuse des programmes de renforcement des réseaux infrastructures dans les prochains investissements.

- 2°) une part plus large faite aux zones plus spécifiquement affectées à l'accueil d'activités porteuses d'emplois pour la commune et aux équipements collectifs.

3°) enfin, pour terminer, par le déblocage par le Conseil Municipal des zones N.A. en une, deux ou trois opérations et avec des surfaces minimales d'opérations convenables pour des opérateurs locaux : familles, artisans.

Le projet 1984 propose une réponse adaptée aux réalités humaines évoquées très souvent au cours de l'enquête publique et concernant les divisions, partages, successions, maintien de la valeur des patrimoines. Ainsi, les promoteurs ne seront plus nécessaires pour le déblocage d'une zone N.A. s'ils ne l'ont jamais été !

Nous espérons que vous n'aurez pas trouvé cet exposé trop dense et que sa lecture aura été pour vous suffisamment explicite.

Qu'il nous soit permis dans ces lignes terminales de remercier les membres du premier groupe de travail du projet 1982 qui, par leurs nombreuses réunions, leur travail précis et de qualité, nous ont permis de mener à bien le nôtre en suivant la voie qu'ils nous avaient ouverte.

R. DUCLOS
Adjoint au Maire, Délégué à
l'Urbanisme.

AFFAIRES SOCIALES

AIDE A DOMICILE AUTRES DES PERSONNES AGEES

L'Association Intercommunale au service des personnes âgées de Craponne, dont notre commune dépend, s'est jointe aux associations d'aide ménagère de l'Ouest Lyonnais et à leurs Présidents pour adresser à M. BEREGOVY une motion afin de protester contre la diminution désastreuse du nombre d'heures d'aide ménagère allouées pour 1984, par les caisses nationales de retraite, la responsabilité de la répartition étant laissée aux associations.

Ces nouvelles mesures auraient pour effet :

- d'obliger certaines personnes âgées à être hospitalisées,
- " les Associations d'Aide Ménagère à refuser de satisfaire beaucoup de nouvelles demandes,
- de transformer ces Associations en mendiante.

Les aides-ménagères elles-mêmes viendraient grossir le nombre de chômeurs non indemnisés...

Cette motion demande instamment que les crédits nécessaires et indispensables soient maintenus et accrus en fonction d'une activité qui doit répondre au vieillissement de la population et permettre aux personnes âgées de demeurer le plus longtemps possible à leur domicile.

J. CHAVAND

VOIRIE

La Commune vient de se doter d'une débroussailleuse. Cette petite machine très maniable permet un travail rapide et propre : nos bords de routes pourront ainsi être entretenus d'une façon régulière par nos cantonniers enchantés de l'acquisition de ce matériel.

AGENCE POSTALE

Elle sera sans doute fermée durant deux ou trois semaines en AOUT. A l'heure où nous tirons, nous n'avons pas de dates plus précises. Il conviendra de s'en informer le moment venu.

SAPEURS POMPIERS

Le Corps des sapeurs-pompiers de Pollionnay s'est rajeuni depuis quelques années par l'arrivée de jeunes : Jean-Michel CHANTRE, Olivier TERRASSE, Patrick POCACHARD, que nous avons accueillis avec plaisir. Tous trois ont passé avec succès leur brevet de secourisme sans oublier un ancien, Jean-Pierre DUMORTIER, qui, lui aussi, a compris la nécessité de se former et a réussi son B.N.S.

Tous ont déjà eu l'occasion de le mettre en pratique suite à des accidents dont certains assez graves en ce début d'année.

Nous signalons également que Yannick BIRET a réussi le secours routier, Georges ROSSIGNOL et Yves MORETTON, leur spécialité en réanimation.

Le Corps de Sapeurs Pompiers est donc maintenant bien armé pour faire face à toute situation importante, nos jeunes étant bien décidés à se perfectionner aussi en réanimation et secours routier.

Depuis ce début d'année 1984, nous avons déjà effectué 14 interventions dont certaines très importantes (incendie FRESNAY, feu de forêt, accident avec intervention de l'hélicoptère etc.).

Sur le plan matériel, le Corps des Sapeurs Pompiers est bien équipé grâce à la bonne compréhension de M. le Maire et des Conseillers Municipaux que nous remercions.

Pour 1984 : achats d'un appareil respiratoire isolant, d'oxygène, et enfin d'un camion J.9 en confection d'aménagement ainsi que d'une remorque porte-dévidoir.

Grâce à la bonne coopération des sapeurs pompiers et de la clique, dont certains travaillent depuis plusieurs semaines, (MM. Chavand, Charbonnier, Biret, Monthioud, P.Pocachard) et d'autres encore qui, à cause de leurs occupations actuelles n'ont pas toujours pu y consacrer le temps qu'ils auraient voulu, nous aurons un véhicule très bien équipé en cas d'accident, rapide et complet pour les premiers secours.

Un grand merci à tous pour leur dévouement bénévole au service de la Population. Les habitants des Piaules voudront bien nous excuser d'avoir troublé bruyamment leur quartier pendant quelques semaines.

Depuis 80 ans, la clique et les sapeurs travaillent dans une parfaite harmonie à la création du corps des Sapeurs-Pompiers. La clique sonnait le tocsin au clairon lors des incendies.

Il est donc souhaitable pour tous que cette amitié se maintienne et passe avant les intérêts personnels.

Que notre devise "HONNEUR, COURAGE, DEVOUEMENT" devienne réalité.

Le Chef de Corps
Yves MORETTON.

* * *

Prochain bulletin à paraître : DEBUT OCTOBRE.

Faites-nous parvenir vos articles avant le 20 septembre, dernier délai.

ASSOCIATION DES FAMILLES

Cette année, l'Association n'assurera pas les repas le jour de la Foire. En effet, d'un commun accord, l'équipe de l'Association a regretté le fait d'être très souvent amenée à être mobilisée pour fournir des services qui, s'ils sont d'une grande utilité et parfois lucratifs, ne vont pas à l'essentiel de la foi qui l'anime.

Nos Associations ont besoin de se faire connaître, pour ce faire, l'équipe animera sur le champ de Foire, un stand spécifique où l'on pourra faire ou refaire connaissance avec la vie et l'action de notre Mouvement. Nous découvrirons, à travers leurs textes et leurs dessins, ce que pensent nos enfants de la famille, de leur famille... (ils pourront aussi s'exprimer sur place).

Les familles pourront s'informer et apporter leurs idées, un Livre d'Or sera mis à leur disposition...

Réservez dès à présent une visite au stand de l'Association.

Dates à retenir : BOURSE AUX VETEMENTS

* lundi 17 sept. après-midi et mardi 18 sept. matin :
dépôt

* mardi 18 sept. après-midi et mercredi 19 sept. toute la
journée vente

SALLE DES FETES DE CRAPONNE , rue Centrale.

Un ramassage de vêtements usagés aura lieu :

* samedi 17 novembre au profit des Chiffonniers
d'EMMAUS,

Une soirée-débat, animée par M. Yannick BONNET Directeur de l'Ecole de Chimie de LYON et Vice-Président de la Fédération des Familles du RHONE est programmée pour le 19 octobre à 20 H 30

Thème : LE COUPLE ET LA FAMILLE

Retenez cette soirée qui promet d'être d'une qualité exceptionnelle.

COMITE DE LA FOIRE

Notre traditionnelle FOIRE de Pollionnay se tiendra le dimanche
2 SEPTEMBRE 1984.

Au programme : inauguration officielle avec la Fanfare ARC EN CIEL de Vaugneray, de nombreux stands, des expositions, de la danse folklorique, de la Musique, la Barquette de Givors, des courses de chevaux, un concours de boules par doublettes illimitées, une super tombola, un lacher de ballon etsurtout, le dévouement d'une bonne centaine de bénévoles!

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE de POLLIONNAY

Bibliothèque Municipale

Les travaux d'aménagement de la salle sont maintenant terminés grâce à la participation bénévole de tous les sympathisants au projet et à la Municipalité qui contribue largement à l'achat des fournitures.

4
Parallèlement, la bibliothèque centrale nous a dotés de mobilier (tables, fichiers, chaises, bureau) et d'un premier fonds de roulement de 600 livres environ dont la moitié destinée aux enfants ! Elle nous offre également comme encouragement à persévérer une dotation exceptionnelle de 5 000 F de livres documentaires qui resteront en permanence à Pollionnay.

Nous avons reçu également de nombreux dons de livres.

Il reste maintenant à organiser le prêt (classement, fiches, préparation des livres, inscriptions etc.).

Tout devrait normalement pouvoir commencer le 2 septembre, jour de la Foire du village. La Bibliothèque vous accueillera et vous pourrez dès ce jour-là vous inscrire.

Les frais d'adhésion s'élèvent à 15 F par adulte pour l'année ; l'inscription est gratuite pour les enfants jusqu'à 14 ans, sous réserve que les parents remplissent une autorisation écrite.

Le prêt des livres est gratuit (deux livres par personne pour quinze jours maximum, possibilité de renouveler le prêt).

Si vous voulez participer aux permanences ou si vous avez des livres à nous donner, contactez une des personnes de l'équipe de coordination :

Jean-Noël DENIS (maison de retraite), Marie TEULADE, Elisabeth JASSERAND, Annie DANIERE, Claudette COQUARD, Monique BRINGER, Georgette JOIE, Blandine BROTTET, Chantal RAVEL et Roger BEAUMONT.

Roger Beaumont.

Section "Animation"

Le vendredi 15 juin, la section "Animation" de Pollionnay organisait sa première manifestation : une soirée-débat sur l'alimentation. La maison de la rencontre n'étant pas encore en fonction, la soirée se déroulait à la Maison de Retraite grâce à l'amabilité de M. MOURIER qui avait bien voulu nous accueillir.

Cette première manifestation réunissait une quarantaine de personnes nous espérions plus de participants : le sujet nous intéressant tous puisqu'il nous touche quotidiennement. L'information a peut-être été insuffisante ou trop tardive... nous essayerons de faire mieux à l'avenir.

L'équilibre alimentaire est l'assurance d'une bonne santé. Se bien nourrir ne doit être ni compliqué ni astreignant.

Après la projection du film "Manger juste", la discussion s'est ouverte avec la participation précieuse de quatre diététiciennes exerçant aux Hospices Civils de LYON.

Nous allons essayer de résumer ce que nous avons retenu de ce débat.

1°) Il est souhaitable de consommer

- des produits laitiers : lait, yaourt, fromage, à chaque repas,
- de la viande ou du poisson ou des oeufs, une fois par jour,
- une crudité par repas (légumes crus ou fruit),
- une ration de légumes par jour,
- une ration de féculents par jour (pommes de terre, pâtes, riz, légumes secs...)